

Protocole d'accueil de la structure pour l'année 2020-2021 en raison de l'épidémie de COVID-19

Depuis le mardi 25 août, les enfants inscrits sont de nouveau accueillis au sein du multi accueil BULLES D'ÉVEIL. Le protocole d'accueil suivant est applicable à partir du lundi 28 septembre et reste applicable jusqu'à communication d'une évolution.

L'application des mesures barrières et de nettoyage jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses (et notamment du COVID-19) en permettant de réduire les sources de contamination et leur transmission. L'application de ces mesures est particulièrement importante.

Vous trouverez, ci-dessous, les consignes sanitaires à appliquer pour l'accueil des enfants en les protégeant ainsi qu'en protégeant les salariés.

1. Consignes sanitaires destinées aux familles

1.1. Généralités

- Afin de limiter le nombre de personnes, un seul parent est autorisé à venir accompagner ou chercher l'enfant.
- Les parents sont de nouveau autorisés à rentrer dans la structure afin que l'accueil des enfants puisse se faire dans de meilleures conditions. L'accueil se fera désormais à l'entrée de chaque section.
- **L'accueil des enfants est commun de 7h45 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.** Les familles sont alors attendues à l'entrée de l'espace dédié aux Aventuriers (groupe des plus grands).
- Suite à la directive ministérielle du 27/08/2020, le port du masque est obligatoire 30m aux abords de la crèche. Le document est consultable sur le panneau d'affichage.

1.2. J'accompagne ou je récupère mon enfant

- Désinfection des mains au gel hydro alcoolique avant d'utiliser la pointeuse (une lingette et du désinfectant seront à votre disposition pour nettoyer le clavier et/ou l'écran avant et après chaque utilisation)
- Port de surchaussures obligatoire. Vous pourrez stocker les surchaussures dans le compartiment au nom de votre enfant sous la pointeuse (grand filet). Les surchaussures sont lavées une fois par semaine par la structure.
- Retrait des chaussures et du manteau de votre enfant avant de les déposer dans le casier nominatif (pour le groupe des bébés/moyens) ou au porte manteau nominatif (pour le groupe

des grands)

- Lavage des mains de votre enfant dans le local pédiatre (2eme porte à droite après le bureau) pour le groupe des Explorateurs (bb/moyens) et dans la salle repas (juste à côté de la section) pour le groupe des grands avant de le confier aux professionnelles à l'entrée de la section.
- 1 seul accompagnant par famille. Dans le cas de fratries, merci de surveiller et de limiter les déplacements dans l'enceinte de la crèche.
- En cas d'attente devant la section de votre enfant, respecter un minimum d'1m entre chaque personne
- Prise de température de l'enfant avec un thermomètre sans contact

1.3. Dans quels cas mon enfant ne pourra être accueilli ?

Si l'enfant a une température supérieure ou égale à 38°C, il ne pourra être accueilli à la crèche et devra consulter un médecin rapidement. Si, au cours de la journée, l'enfant présente des symptômes de toux, de fièvre (supérieure ou égale à 38C) ou dès le premier épisode de diarrhée, il sera demandé aux parents de venir le chercher immédiatement et de consulter un médecin avant le retour à la crèche.

Important: Si un enfant de la famille, un parent ou une personne contact de l'enfant est atteint de Covid-19, la famille a le devoir d'en informer la structure et l'enfant ne sera plus accueilli durant un minimum de 7 jours. La direction informera ensuite le médecin de la crèche et l'Agence Régionale de Santé qui donnera la marche à suivre et en informera les autres parents. Vous devrez présenter une attestation sur l'honneur remplie par vos soins au retour de votre enfant (après 48h sans aucun symptômes). Cette attestation vous a été envoyée par mail (ou sera prochainement téléchargeable sur le site de la crèche)

2. Consignes sanitaires destinées aux enfants

2.1. Les objets personnels de l'enfant

- Prévoir un doudou et une sucette qui devront rester au sein de la structure et qui ne pourront faire de vas et viens entre la maison et la crèche. Les doudous et les couvertures ou turbulettes qui restent à la crèche seront rendus aux parents pour être lavés le vendredi. Les sucettes sont nettoyées quotidiennement à la crèche
- Si l'enfant n'a qu'un seul doudou, possibilité exceptionnelle que ce dernier fasse des vas et viens entre la structure et le domicile sous réserve d'un lavage régulier à la charge des familles
- Prévoir des tenues pratiques afin de favoriser l'autonomie des plus grands et d'éviter des manipulations trop longues pour les plus jeunes (Jogging plutôt que salopette, T-shirt plutôt que chemise).

2.2. Retour de l'enfant dans la famille

- Il est conseillé de déshabiller l'enfant en rentrant au domicile et de lui faire prendre une douche complète (corps et cheveux) et de ne pas remettre les habits portés la journée afin de limiter les risques de contagion

3. La journée à la crèche

3.1. Lavage des mains des enfants

Malgré l'allègement des mesures sanitaires, nous prenons l'option pour la sécurité de vos enfants et du personnel de maintenir certaines règles. Le personnel doit, dans la mesure du possible, laver les mains des enfants au savon et les essuyer avec du papier jetable très régulièrement tout au long de la journée, notamment :

- ✓ Avant et après être allé aux toilettes ou après le change
- ✓ Avant et après chaque repas
- ✓ S'il a toussé dans sa main ou essuyé son nez
- ✓ Avant une activité et entre deux activités
- ✓ Avant et après chaque sieste

Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait en priorité avec de l'eau et du savon. Tant que des lavages à l'eau et au savon peuvent être faits régulièrement, il ne faudra pas recourir au SHA. Par ailleurs, le SHA présentant un risque d'ingestion, il importe de prendre en considération ce risque dans l'organisation de la structure. Le SHA ne doit en aucun cas être à portée des enfants.

Possibilité d'utiliser les gants de toilettes à usage unique que l'on humidifie et sur lesquels on ajoute un peu de savon, pour les plus petits qui ne se lavent pas les mains au robinet.

3.2. Change d'un enfant

Toutes les sécrétions des enfants sont potentiellement contaminantes (mucus, selles, urine, sécrétions des yeux...). Tout contact avec elles doit donc être précédé et suivi d'une désinfection des mains à minima et de port de gants.

- Se protéger les mains par le port de gants pour les selles
- Utiliser des gants de toilette à usage unique pour les selles
- Bien rincer les gants lavables avant de les mettre au sale
- Nettoyage et désinfection du plan de change avant et après chaque change, ne pas oublier la poignée de la porte, la panière linge et la poubelle (sac changé 2/3 fois par jour).
- Limiter les lavages de nez : il faudra changer son masque après.

Dans le cas où le t-shirt de la professionnelle serait souillé lors de cette manipulation, cette dernière doit en changer.

- WC enfant : nettoyage après chaque utilisation (Papier essuie-main + nosocomia spray)
- Pendant le change, les vêtements de l'enfant sont entreposés à proximité directe du plan de change, préférentiellement dans un panier individuel ;

3.3. Les dortoirs

- Changement des draps 1 fois par semaine.
- Nettoyage quotidien des dortoirs et aération régulière

3.4. Les repas

- Mettre au sale les bavoirs après chaque repas : inviter l'enfant à le mettre et l'enlever seul dans la mesure du possible.
- Désinfecter les tables, les chaises et chariot de transport avant et après les repas
- Les goûters et repas peuvent se faire en extérieur mais à table et en respectant les mêmes consignes qu'en intérieur

3.5. Les activités

- Sortir à l'extérieur dès que le temps le permet. En profiter pour aérer les salles.
- Nettoyage des jouets 1 fois par jour

3.6. Le jardin

- Tri des jouets, comme pour l'intérieur et nettoyage des porteurs
- Chapeaux de la crèche pour les enfants à déposer dans le casier de l'enfant (plus dans le sac à chapeaux), s'il fait chaud, les enfants seront préparés avant de sortir.

3.7. Surveillance des symptômes du COVID-19 chez les enfants accueillis

Les enfants de moins de trois ans doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dans une période de diffusion du virus du Covid-19.

Chez l'enfant, la fièvre est souvent le seul signe (plus de 38°) ; il peut y avoir également de la toux, et des difficultés respiratoires. En cas de symptômes, l'équipe avertit immédiatement les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant rapidement et contactent leur médecin assurant habituellement le suivi médical de leur enfant. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le centre 15.

Un espace est prévu (salle pédiatre) pour isoler des autres enfants, un enfant qui présenterait des symptômes du Covid-19 au cours de la journée d'accueil, temporairement et dans l'attente de l'arrivée de ses parents. Selon la situation, cet espace peut être dans la pièce de vie des autres enfants, à condition de garantir une distance d'1 m vis-à-vis des autres enfants.

En cas d'apparition d'éventuels symptômes, signes évocateurs de COVID-19, s'il s'agit d'un enfant accueilli (toux, fièvre, difficultés respiratoires) :

1. Isoler l'enfant du reste du groupe d'enfants accueillis, avec une professionnelle qui reste avec lui

2. Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant
3. Prévenir le médecin de l'établissement ou le médecin de PMI
4. Suivre ensuite les consignes du médecin
5. Demander au parent de repartir avec l'enfant et de prendre contact avec son médecin pour établir un diagnostic

4. Consignes sanitaires destinées aux professionnelles

Au quotidien, chaque professionnelle doit renforcer son attention, appliquer avec rigueur les mesures barrières ainsi les règles d'hygiène renforcées et adapter ses pratiques suivant les situations rencontrées.

4.1. Généralités

- Prise de température quotidiennement. Si cette dernière est supérieure ou égale à 38°C, le professionnel ne devra pas se rendre sur son lieu de travail et consulter son médecin pour établir un diagnostic.
- Le personnel doit porter des vêtements propres du jour et spécifiques à la crèche. Ces derniers seront lavés au sein de la structure, quotidiennement, à 40°C avec une lessive bactéricide. Deux tenues complètes avec t-shirt à manches courtes pour faciliter la désinfection des mains et avant-bras, doivent donc être laissées à la crèche en permanence.
- Tous les bijoux doivent être retirés car ils sont supports de contamination et évitent une bonne désinfection des mains.
- Les ongles doivent être courts et non vernis pour garantir la désinfection des mains
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Le lavage des mains **pendant 30 secondes** au savon désinfectant ou GHA (en alternance pour protéger les mains) puis les sécher avec du papier à usage unique :
 - ✓ En arrivant à la crèche et avant tout contact avec les enfants
 - ✓ Après tout contact avec l'un des parents
 - ✓ Avant et après les changes ou accompagnement aux toilettes
 - ✓ Avant et après les mouchages ou tout contact avec les muqueuses des enfants
 - ✓ Avant et après manipulation des doudous et sucettes des enfants
 - ✓ Avant et après le passage aux toilettes pour soi
 - ✓ Avant et après les repas ou contact avec un aliment
 - ✓ Avant et après la préparation des plateaux repas
 - ✓ Après s'être mouché, avoir toussé, éternué,...
 - ✓ Après avoir mis une chose à la poubelle si elle n'est pas à commande à pied
 - ✓ Avant et après la manipulation du linge
- Tousser, se moucher, et éternuer dans un mouchoir en papier jetable, pour cela prévoir et veiller à avoir un mouchoir jetable dans chaque poche tout au long de la journée
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle tenue hors de la portée des enfants.
- Respecter au moins 1 mètre de distance entre chaque personne adulte. Ne pas se serrer la main, faire la bise ou une accolade.
- Aérer les pièces régulièrement

- Fournir un stylo à chaque professionnelle pour la journée (à garder avec elle et à ne pas prêter)
- Désinfecter à la lingette lavable le téléphone ou ordinateur après chaque utilisation.
- WC adultes : Nettoyage de la lunette et poignée après chaque utilisation (papier essuie-main + nosocomia spray)
- Il est conseillé aux professionnelles en rentrant chez elles de prendre une douche complète (corps et cheveux) et se changer intégralement.

4.2. Arrivée du personnel à la crèche

- Se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de la structure
- Aller au vestiaire pour changer sa tenue avec la tenue de la crèche. Les vêtements destinés à être portés en dehors de la crèche doivent être entreposés dans le casier, fermé. Veiller simplement à ce que la tenue de crèche propre ne soit pas directement en contact avec la tenue de ville
- Lavage des mains
- Mettre son masque
- Lavage des mains

4.3. Départ du personnel de la crèche

- Lavage des mains
- Enlever le masque et le mettre dans la poubelle mise à disposition devant le vestiaire
- Changer sa tenue de travail au vestiaire afin de remettre sa tenue de ville
- Déposer les vêtements de la journée dans la poubelle mise à disposition dans le vestiaire
- Lavage des mains

4.4. Changement du masque au bout de 4h

Le masque est obligatoire au sein de la structure et doit être porté 4h maximum. Ne pas retirer ce masque durant ces 4h sinon l'efficacité est nulle et il doit être remplacé. Le masque doit couvrir nez et bouche, et il faut éviter de le toucher comme on touche son visage. Se laver les mains avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé.

Lors du changement de ce dernier il est nécessaire de respecter certaines règles :

- Lavage des mains
- Retrait du masque qui est jeté immédiatement dans une poubelle fermée pour être mit à la machine à laver ensuite (les masques seront lavés selon les recommandations du fabricant)
- Lavage de mains
- Mettre son nouveau masque

4.5. Prise des repas du personnel

- Il est important de conserver une distance de sécurité dans la salle de pause dans la mesure du possible (une chaise sur deux)
- Lavage des mains avant et après les repas
- Retirer son masque avant le repas et en prendre un neuf après le repas

- Penser à nettoyer la poignée du micro-ondes et sa place (y compris la chaise) après le repas

4.6. En cas d'apparition de symptômes du COVID-19 chez un professionnel

Si un professionnel de l'établissement présente des signes évocateurs de Covid-19, il doit immédiatement s'isoler et rentrer chez lui pour prévenir son médecin traitant. S'il est seul à s'occuper des enfants, il prévient immédiatement son responsable pour être remplacé au plus vite auprès des enfants ou que les parents viennent chercher leurs enfants.

Un professionnel ayant eu un contact prolongé avec un enfant atteint du Covid-19 doit consulter son médecin traitant qui pourra prescrire un arrêt de travail s'il l'estime nécessaire.

Tout professionnel malade doit respecter une période d'isolement et prendre contact avec son médecin pour se faire prescrire un arrêt de travail.

La directrice informera le médecin de la crèche ainsi que l'ARS qui donnera la marche à suivre.

5. Identification et prise en charge des cas et des personnes contacts Enfants et/ou Professionnels

Le plus rapidement possible, une évaluation des contacts à risque du cas confirmé est réalisée. L'ARS sera informé de la situation et interviendra pour donner la démarche à suivre. Tous les proches, personnels et enfants ayant été en contact direct avec la personne infectée seront identifiés. L'ensemble des contacts à risque sont placés en isolement pour 7 jours. Les contacts, s'ils restent asymptomatiques, sont testés à J7 du dernier contact avec le cas. S'ils deviennent symptomatiques ils sont testés sans délai. Les ARS sont responsables de la coordination du dispositif de contact tracing dès la confirmation d'un cas de COVID 19 accueilli ou travaillant en crèche.

6. Organisation du bâtiment et tâches de ménage et désinfection

6.1. Ménage et désinfection

- Bien respecter l'organisation des étapes de ménage pour effectuer l'entretien en dehors de la présence des enfants
- Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :
 - ✓ Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
 - ✓ Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
 - ✓ Séchage des surfaces ;
 - ✓ Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage ;
- Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées, elles doivent

être désinfectées très régulièrement :

- ✓ Poignées de portes
 - ✓ Interrupteurs
 - ✓ Lavabos dans la salle des grands
 - ✓ Coins d'accueil des familles
 - ✓ Vitres à hauteur d'enfants
 - ✓ Tapis
 - ✓ Mobilier enfants
 - ✓ Tables et chaises
 - ✓ Panniers et espace de stockage du linge / machine à laver et sèche-linge
 - ✓ Salle de pause : table, chaises, micro-ondes, frigo (nettoyage après chaque utilisation)
 - ✓ Casiers et portes manteaux des enfants
 - ✓ Casiers du personnel
 - ✓ Bureau/Ordinateur/Téléphones/ pointeuse
- Veiller à l'approvisionnement permanent en papier et savon.
 - Nettoyer et désinfecter tous les soirs les outils de nettoyage : seaux, balais, ...

Il convient d'utiliser une poubelle fermée équipée d'un sac plastique pour tout le matériel d'hygiène des enfants : couches, mouchoirs usagés... Tout le matériel utilisé à usage unique doit être jeté dans une poubelle équipée d'un sac. Cette poubelle sera maintenue fermée, hors de la portée des enfants. Le linge sale sera stocké dans un contenant maintenu fermé et hors de la portée des enfants, jusqu'au lavage quotidien.

Les locaux doivent être aérés (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) 10 à 15 minutes le matin avant l'arrivée des enfants, le midi et le soir pendant et après le nettoyage des locaux.

6.2. Linge

- Laver le linge à 40°C avec une lessive bactéricide de façon systématique, cycle 30 min minimum.
- Blouse et gants pour la manipulation du linge sale. Ne pas le serrer contre soi.
- Rouler le linge délicatement et l'emporter directement à la machine à laver ;
- Nettoyage des machines à laver, des paniers et sèche-linge
- Les masques seront lavés à 60 degrés et seront mis ensuite au sèche-linge
- Éliminer les masques hors d'usage selon la filière classique des ordures ménagères, avec la même exigence de stockage préalable pendant 24 heures appliquée à tous les déchets susceptibles d'être souillés (couches, mouchoirs, etc.).

Changer régulièrement le linge des enfants : dès que nécessaire et au minimum une fois par jour (bavoirs, gants de toilette et serviettes individuelles des enfants)

6.3. Evacuation des déchets

Jeter les déchets sans attendre est impératif pour permettre de réduire tout risque de transmission du

virus.

- Vider les poubelles et autres conditionnements de déchets au moins une fois par jour
- Désinfecter les poubelles (en particulier les couvercles) tous les jours.

6.4. Repas

Préparer les biberons et repas selon les normes HACCP Le professionnel doit se laver les mains avant et après la préparation des biberons et /ou repas

Lors de tout approvisionnement ou livraison d'aliments :

- Se laver les mains avant toute manipulation ;
- Retirer et jeter tous les emballages qui peuvent l'être ;
- Nettoyer les produits frais avec un chiffon ou un essuie-tout à usage unique humide ;
- Stocker les autres produits pendant 24 heures avant de les consommer ou de les ranger ;
- Se laver les mains après toute manipulation.

6.5. Réception de colis

- Réception des colis à l'extérieur de la structure.
- Les livreurs déposent les colis dans le SAS de la crèche. Signature des bons avec un stylo personnel, Garder au moins un mètre de distance physique, le livreur doit porter un masque, si ce n'est pas le cas faire remonter l'information.
- Se laver les mains après réception.

6.6. Accueil de personnes extérieures à la structure

Limiter au maximum l'accueil de personnes extérieures à l'intérieur de la crèche. Ces personnes doivent porter obligatoirement un masque (à apporter par la personne concernée), des sur chaussures (fournies par la crèche) et se laver les mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée de la crèche.

6.7. Protection des personnels réalisant le nettoyage et la désinfection des locaux

- Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés ; Tenue propre à la partie nettoyage différente de celle de la partie préparation du repas
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin ;
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants ;
- Retirer les vêtements de travail et le masque grand public et les laver une fois les opérations de nettoyage/désinfection complétées.

6.8. Consignes de nettoyage en cas de confirmation d'un cas d'infection COVID-19 chez un professionnel ou un enfant accueilli

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.

Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes : Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent ;

- Rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU ;
- Laisser sécher ;
- Puis désinfecter les sols et surfaces avec un produit utilisé virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit)
- Élimination des bandeaux de lavage avec les DASRI ou selon une filière industrielle spécifique.